

Rapport de la Commission de gestion Ballaigues 2016



Au Conseil communal de Ballaigues,

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion s'est réunie le mercredi 1er mars en compagnie de la Municipalité au complet afin de discuter des sujets choisis par la Commission.

Elle tient à remercier la Municipalité pour les réponses claires et précises qu'elle a pu apporter aux différentes questions qui lui ont été posées.

Attribution des travaux

Les budgets sont gérés à plusieurs niveaux et dépendent du montant. Par exemple : la voirie dispose d'un certain budget pour l'entretien régulier et les dépenses courantes, le budget est déterminé en début d'année. Lorsqu'une dépense est plus conséquente, les procédures suivantes sont appliquées par notre Municipalité en fonction du montant :

- >5'000 CHF : une offre est demandée
- >10'000 CHF : 3 offres sont demandées
- Jusqu'à 50'000 CHF : c'est la limite accordée à la Municipalité pour décider seule
- >50'000 CHF : un préavis est nécessaire et passe devant le Conseil communal

En fonction du montant, la loi sur les marchés publics intervient et fixe les procédures à appliquer par la Municipalité.

Champ d'application	Fournitures (valeurs-seuils en CHF)	Services (valeurs-seuils en CHF)	Construction (valeurs-seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
Procédure de gré à gré	jusqu'à 100'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 300'000
Procédure sur invitation	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 500'000
Procédure ouverte / sélective	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

Note : le second œuvre correspond aux parties intérieures comme pour l'électricité, les sanitaires, la peinture, etc. Le gros œuvre c'est : l'enveloppe du bâtiment, le terrassement, la maçonnerie, la charpente, etc...

En fonction des seuils du tableau ci-dessus, la Municipalité peut attribuer certains travaux directement, sélectionner quelques entreprises habituelles et procéder par invitation ou si le montant dépasse le seuil maximum, elle doit ouvrir l'appel d'offre selon une procédure ouverte.

Pour départager les offres, des critères sont choisis préalablement par la Municipalité et le bureau d'ingénieur en fonction du corps de métier. Le poids de ces critères doit lui aussi répondre à certaines normes. Le prix par exemple, doit représenter au minimum les 60%. La planification ainsi que la qualification sont d'autres critères rentrant généralement dans l'appel d'offre, au minimum 3 critères sont nécessaires. La Municipalité peut ici jouer avec certains critères pour tenir compte de l'expérience de certaines entreprises sur des travaux déjà effectués avec satisfaction dans notre commune. Après l'attribution des travaux, le tableau comparatif des points attribués entre les entreprises est envoyé à tous les soumissionnaires. La population n'est pas appelée à voter sur les choix de la Municipalité à moins qu'un référendum ne soit organisé.

Le saucissonnage en plusieurs parties pour rester dans un seuil n'est pas vraiment possible et peut coûter plus cher suivant les cas.

Le déroulement pour l'établissement d'une offre est le suivant :

1. La Municipalité demande au bureau d'ingénieur de faire un avant-projet. Les bureaux d'ingénieur choisis sont ceux avec qui la Municipalité a l'habitude de travailler et dépendent de la nature du projet, il n'y a pas de demande d'offre à ce niveau. Citons par exemple BR+ ou Estoppey qui sont régulièrement mandatés. Le bureau technique Moody Camenzid à Crissier est choisi pour les travaux avec les particuliers.
2. L'avant-projet fait une estimation des coûts en fonction de barèmes connus. Ces chiffres sont ensuite utilisés par la Municipalité pour établir un préavis.
3. Le préavis est présenté au Conseil communal pour approbation.
4. Si le préavis est accepté, le projet est ensuite ouvert aux soumissions des entreprises concernées.
5. Le projet est attribué selon les critères défini préalablement, la Municipalité est tenue de respecter le résultat.

La Commission de gestion a voulu se pencher plus précisément sur l'attribution des travaux de la Ruelle du Chalet et de la Route du Signal pour l'assainissement et la réfection des services attribués à l'entreprise Walo. Nous avons pu constater sur le tableau comparatif d'attribution des points que les critères étaient justes et que Walo arrivait en tête notamment à cause du prix.

Le travail effectué par Walo est satisfaisant, il n'y a pas de point particulier à leur reprocher. Les retards sur les travaux et qui ont eu un impact non négligeable sur les habitants de Ballaigues sont dus à une trop petite équipe attribuée par Walo au vue des imprévus rencontrés, à quelques surprises sur la nature des sous-sols (plus de roche dur que prévu, canalisation pas forcément bien répertoriées, etc...), aux caprices de la météo ainsi que certains travaux supplémentaires demandés par la Municipalité. Lors des travaux de la Grand-rue par exemple, l'entreprise Grisoni avait bien respecté le planning malgré les difficultés rencontrées.

Pour ces travaux, l'entreprise VO energie était également impliquée pour la pose de nouvelles conduites dans les fouilles. La coordination avec cette entreprise s'est bien passée. Le planning est discuté aux réunions de chantier en fonction de l'avancement des travaux en cours. Le bureau d'ingénieur et le Municipal en charge sont toujours présents. La Municipalité est au courant régulièrement de l'évolution (et des retards) du chantier. Le dernier tronçon en dessus du Signal 15 n'a pas été effectué, cette partie ayant été mentionnée dans le préavis restait cependant en suspens en fonction de l'importance des travaux.

Malgré le retard d'une année sur le planning communiqué au Conseil, la facture pour la commune n'est pas plus élevée que l'offre faite par Walo. La facturation se fait par acomptes réguliers qui passent par le bureau d'ingénieur pour contrôle et par la Municipalité pour une double signature. La Municipalité a payé pour le moment avec la trésorerie courante mais peut avoir recours à une ligne de crédit si nécessaire. La Municipalité n'a pas eu besoin de signer des actes particuliers nécessités par les travaux.

La Commission de gestion a pu constater la bonne attribution et gestion de ce chantier par la Municipalité. Elle propose si la situation le permet et en fonction des lois sur les marchés, que la Municipalité essaie d'introduire des pénalités pour les retards importants afin d'éviter de trop grands décalages de planning ou d'avoir la garantie de la part des entreprises mandatées en cas d'imprévus qu'elles réagiront en mobilisant des moyens supplémentaires pour tenir les délais.



Cernys et pâturages

La Commission de gestion a eu l'occasion de consulter le cahier des charges concernant le poste de berger des Cernys.

Ce dernier traite : des conditions de travail, des assurances sociales, de la durée du contrat, des devoirs et responsabilités des deux parties ainsi que de la rémunération du berger qui est de 8'000 CHF par année et de la location des locaux qui s'élève à 3'000 CHF par année. Il est également précisé que le berger peut exploiter la buvette comme activité accessoire, il doit néanmoins être en possession de la patente correspondante.

Le choix du berger est de la compétence de la Municipalité, il s'est fait selon des critères qui sont à caractère confidentiel puisqu'il s'agit de ressources humaines.

La Commission de gestion formule ses meilleurs vœux de succès au nouveau berger.

En 2016 le revenu de l'estivage des Cernys s'élevait à 11'800CHF pour 111 têtes de bétail confiées pendant 4 mois environ au berger par 3 agriculteurs du village.

A relever que la commune qui est propriétaire du domaine agricole et l'exploitant, touche une subvention agricole non négligeable de 26'463 CHF (en 2015). Ce montant devrait rester stable jusqu'en 2017 puisque le budget alloué aux subventions agricoles est fixé dans le PA 2014-2017.

L'idée de cette subvention est de revaloriser le domaine pastoral dans les alpages.

En ce qui concerne l'entretien du chalet, une bonne partie des travaux ont été réalisés entre 2014 et 2015, cependant suite au changement de berger une somme de 20'000 CHF a été portée au budget 2017 pour la rénovation de la salle de bain du berger, des tables extérieures, du poêle à bois de la salle à manger ainsi que pour divers menus travaux de rafraîchissement.

Concernant la Corne à la Biche, la réflexion reste ouverte sur sa rénovation en attente de l'étude de faisabilité d'un refuge forestier à la place de la citerne du Pré Brunet. Le but premier d'un refuge est de récolter l'eau de pluie de son toit pour remplir la citerne et abreuver le bétail.

Pour rappel la commune est également propriétaire de l'alpage de la Poyette et de 2 pâturages dont elle a confié le soin d'entretien à des particuliers.

Déchetterie

Suite à l'engagement du nouvel employé de la déchetterie. La Municipalité a changé quelque peu le cahier des charges de ce dernier, l'ancien datant de 1985.

Pour le moment, aucune sanction n'a été appliquée aux personnes non respectueuses du règlement. Seuls les gros volumes de déchets sont refusés. Les personnes qui désirent évacuer beaucoup de déchets sont priées de contacter directement des centres d'élimination.

Les entreprises du village doivent venir aux heures d'ouverture, elles font le tri de leurs déchets et sont taxées entre 120.- à 520.- selon le volume de déchets, ce montant remplace la taxe au sac.

Nous avons demandé à la Municipalité la destination des déchets :

- Tridel, Lausanne ordures ménagères et bois
- Cridec déchets spéciaux
- Perret, Chavornay Fer, inox, cuivre
- Tripo, Yverdon électroménager
- Verrerie, St.-Prex verre
- Cand Landi PET
- Valebin SA, Bofflens déchets inertes
- Fabrique de papier, Utzenstorf papier-cartons (36 bennes par an)

La séparation du papier et du carton ne va pas se faire pour le moment. Il faudrait rajouter des bennes supplémentaires ce qui impliquerait plus de transports donc plus de coûts.

En ce qui concerne la benne à conserves, une benne fermée est envisagée pour éviter que les oiseaux sortent le contenu ou qu'il s'envole lors de grands vents. Le gazon devrait-être stocké sous un couvert.

Pour une éventuelle taxe au poids, la Municipalité nous informe qu'elle n'est pas envisagée. Les difficultés sont de trouver des emplacements pour des bennes ou Molok, constructions et éliminations coûteuses. Il ne serait pas possible d'avoir 2 systèmes, sacs taxés + bennes au poids. Pour information, 40 communes dans le canton utilisent ce système dont 5 dans le Nord Vaudois.

Personnel communal

Pourquoi nous, petite commune du Nord-Vaudois, pouvons-nous nous vanter d'avoir des routes bien dégagées en hiver ou des fleurs bien entretenues ? C'est grâce aux employés de la commune. Mais au fait combien sont-ils à œuvrer sur notre territoire ? Voyons comment cela se passe.

Nous avons pu constater grâce aux renseignements fournis par le Syndic et M. Michaud les informations suivantes :

Il y a plusieurs personnes avec un contrat fixe :

Le personnel administratif	Le personnel de la voirie
<ul style="list-style-type: none">• Sandra Leresche travaille à 80%• Viviane Olivieri travaille à 50%• Marc Michaud travaille à 50%	<ul style="list-style-type: none">• Michel Tharin travaille à 100%• Anibal Magalhaes Rodriguez à 100%• Cédric Vallotton travaille à 100%

Un 100% correspond à 41,5 heures par semaine, il y a 9 jours fériés par année. M Philippe Dutoit, responsable de la décharge qui travaille environ 10h par semaine a également un contrat fixe.

Ensuite nous avons le personnel suivant travaillant à l'heure :

- Marianne Tharin environ 1088h/année
- Floriane Scherler environ 410h/année
- Elodie Humbert-Droz environ 200h/année
- Angela Leresche environ 48h/année

Il y a aussi les étudiants qui travaillent pendant les vacances d'été ce qui représente environ 246h/année

Tous les pourcentages de ces personnes additionnés correspondent à 6,34 équivalent plein temps pour une masse salariale totale (y.c. la Municipalité et le Conseil) de 680'013 CHF dont 654'997 CHF de salaires soumis à l'AVS. Mais pour le reste comment cela se passe-t-il ?

La commune a des contrats avec des prestataires externes comme pour le déneigement, le passage de la lame ou de la fraiseuse, ou encore la gestion du site internet de la commune. Cela arrive que la commune entre en matière pour aider le prestataire à acheter son matériel qu'il utilise pour ses activités au sein de la commune.

Mais parfois, le canton met un stop à une collaboration qui fonctionnait bien pour la commune. En effet, le transport des boues d'épuration de la step était effectué par un agriculteur du village. Ce transport industriel effectué par un véhicule agricole a été toléré un moment mais il aurait fallu se mettre en règle avec la législation routière et payer la RPLP ce qui aurait trop renchérit les coûts de transport. La commune a donc dû faire appel à un prestataire externe à la commune pour garder des tarifs raisonnables.

Lorsque la Municipalité a engagé la nouvelle secrétaire communale, le poste a été diminué puisque maintenant c'est un bureau technique qui s'occupe de gérer les permis de construire et les permis d'habitation.

Nous pouvons donc constater qu'il y a le personnel communal que nous connaissons et côtoyons régulièrement mais qu'il y a aussi pleins de petites mains extérieures (prestataires externes) au village qui permettent à notre commune de bien fonctionner. Mais cela ne serait pas possible sans relever également le travail de notre exécutif (le Syndic et les Municipaux) qui veille à la bonne gestion des différents services.

Alors un grand MERCI à ces différentes personnes pour tout le travail effectué dans notre commune !

Quelques informations encore sur la gestion du personnel communal :

- L'année dernière deux employés communaux ont cessé leur activité (déchetterie et les Cernys) car ils avaient atteint l'âge de la retraite, mais s'ils avaient souhaité continuer à travailler, la commune n'aurait pas été fermée à la discussion.
- Le règlement du personnel de la commune pour les salaires est basé sur le modèle du règlement cantonal.

Comment voit-on si une commune va bien ? C'est aux heures d'ouverture de son administration, donc comme nous pouvons le constater avec panneau ci-joint, notre commune se porte bien



Entretien de la place de sport

Dans les comptes 2015, nous pouvons constater à la rubrique 350.314.1 un montant de 9'454,85 CHF de charges pour l'entretien des places de sports alors qu'en 2016 ce montant est de 50'000 CHF. Quels ont été les frais supplémentaires entre ces deux années ?

La Municipalité répond qu'une réfection du tartan de la piste de course à côté du terrain de football a été effectuée.

Quels sont les critères pour ce genre d'investissement ? Usure ? Remise aux normes ? Demande des diverses sociétés sportives ?

M. le Municipal Jean-François Faivre répond que ce dernier devenait glissant et dangereux suite à l'usure du revêtement et que de la mousse s'incrustait à cause du manque de lumière, ce qui ne devrait plus arriver suite à la coupe de bois qui a été effectuée derrière le grillage. Ces travaux ont été réalisés principalement pour des raisons de sécurité envers les usagers, on ne peut pas se permettre un risque d'accidents avec des terrains de sport non entretenus. Pour le budget 2017, les charges de ce compte se montent à 54'000 CHF. En effet, une future rénovation de 35'000 CHF du tartan du terrain de basket est prévue. Est-elle vraiment nécessaire en regard du peu d'utilisation de ce tartan qui semble encore bien praticable ?

Comme pour la piste de course, le terrain devient glissant et dangereux surtout lors de temps humide et qu'il est utilisé bien plus que ce que l'on pense par les jeunes de la Bessonnaz, les classes d'école, la gym et les jeunes du village. Il est aussi préférable de l'entretenir régulièrement que d'investir comme dans l'année 1998, environ 99'000 CHF pour la piste de course et 98'000 CHF pour le terrain de basket.



M. le Municipal Thomas Maillefer précise aussi que les frais engendrés par le terrain de basket sont bien moins élevés que ceux du terrain de football qui lui coûte cher en entretien.

Mais alors sera-t-il toujours possible d'utiliser ce terrain de basket comme place de fête lors du tournoi de pétanque de la Jeunesse une fois ce dernier remis à neuf ?

La réponse est oui bien sûr ! Le revêtement est prévu pour résister aux hydrocarbures, feux et autres agents chimiques.

Conclusion

La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité pour l'ensemble des réponses apportées à ses questions. Elle constate la bonne gestion ainsi que le travail soigné effectué pour la commune. Elle a pu avoir accès aux documents demandés et a constaté le respect du plan d'investissement.

Lors de sa première réunion, la Commission de gestion a décidé de ne pas rapporter sur les comptes de Boiscom. L'affaire était toujours en cours, elle a donc préféré attendre son dénouement. La Commission a été tenue au courant du résultat de la séance devant Madame la préfète. Cette même information a été communiquée au Conseil communal lors de sa séance du 20 mars dernier. La Commission de gestion se réserve le droit de tenir au courant le Conseil au sujet de l'avancement du projet « hangar à plaquettes » et de consulter en présence du Municipal concerné les différentes pièces justificatives pour un prochain rapport.

La Commission de gestion demande au Conseil communal de prendre acte de son rapport.

La Commission était composée de Mesdames et Messieurs :

- Sylvia Erbeau
- Sonia Guédat
- Cäcilia Wyden
- Romain Bourgeois
- Emilien Poncet
- Stéphane Rose, président
- Olivier Scherler